Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Ça se bouscule pour reprendre la fédération des auberges de jeunesse



En redressement judiciaire depuis mars dernier, la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), suscite beaucoup d'intérêts. 39 repreneurs ont déposé un dossier de reprise auprès du tribunal de commerce de Paris. La FUAJ compte 80 établissements partout dans le monde dont 36 sont exploités en propre. La fédération emploie à ce jour 317 personnes. Deux établissements sont concernés dans les Bouches-du-Rhône (Arles et Marseille), deux dans le Gard (Villeneuve lez Avignon et Nîmes) et un seul dans le Vaucluse (Avignon).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

L'histoire est belle mais le futur incertain. A l'origine de simples refuges pour les randonneurs, les auberges de jeunesse sont nées en Allemagne en 1912. Cette idée de proposer des hébergements simples, pas chers et ouverts à tous a été importée en France en 1929. Elles se sont ensuite développées avec le Front Populaire, le véritable inventeur du temps libre (instauration de la semaine de 40 heures et des congés payés). Ces auberges incarnaient des valeurs sociales totalement nouvelles pour l'époque, comme la liberté, la mixité ou les pratiques sportives. Ensuite, de maison de vacances les auberges de jeunesse sont progressivement devenues aussi des lieux d'hébergement pour les voyageurs de passage. La mixité y a pris une dimension cosmopolite.

Pas étonnant que la reprise de ce réseau suscite autant de convoitises…

Le réseau des auberges de jeunesse c'est aujourd'hui 80 établissements et pour beaucoup au cœur des villes. Celle d'Avignon est située dans un immeuble cossu de la rue de la République. Celle de Marseille dans le château style second empire de bois Luzy. Pas étonnant que la reprise de ce réseau suscite autant de convoitises même si la fédération n'a pas la vocation à être propriétaire foncier. Les lieux sont souvent gérés par des associations qui sont la plus part du temps locataires des lieux. Cependant depuis quelques années plusieurs opérateurs privés gèrent des établissements.

> **« Nous espérons que l'esprit social et solidaire de notre réseau sera préservé mais nous n'avons pas la main dessus »**
>
> ***David Le Carré le délégué général de la FUAJ***

La FUAJ avait déjà connu des difficultés en 2019 avec une première mise en règlement judiciaire. Les observateurs avancent un après Covid difficile, une montée en charge de la concurrence avec les plateformes comme Airbnb ou l'hostellerie (gîtes, chambres d'hôtes), des installations vieillissantes, des établissements qui n'ont pas toujours su s'adapter aux évolutions de la demande.

Tous espèrent que le tribunal de commerce de Paris choisira, parmi les 39 candidats, un repreneur qui saura conserver les mêmes valeurs et engagements pour cet acteur majeur du tourisme social. « Nous espérons que l'esprit social et solidaire de notre réseau sera préservé mais nous n'avons pas la main dessus » a publié sur les réseaux sociaux, David Le Carré le délégué général de la FUAJ. A suivre…